



## Fédération Française d'Aïkido et de Budo Aïkikai de France

*La convention de partenariat des 2 fédérations agréées, conclue à Marseille en 2004 avait une durée de 4 ans, soit 2004/2008, elle est donc arrivée à son terme.*

*Le reversement des 2 € par licence en faveur de l'U.F.A. prévu dans cette convention prend donc fin également. Les actions U.F.A., dont l'objet était d'arriver à une fusion des deux fédérations, reprennent place au sein de la FFAB, comme : B.F. et formations des juges, essentiellement.*

*Il est à relever que le médiateur de l'époque n'avait pas prévu de renouvellement par tacite reconduction de cette convention. Ces accords conclus pour la simple durée de l'olympiade ne sont pas la seule raison pour la FFAB de refuser de les voir perdurer. Certes, nous tenons à préserver notre spécificité, à contrôler nos dépenses mais aussi et surtout à modifier le règlement des grades.*

*Cette situation n'est que le résultat d'un acharnement des responsables de la F.F.A.A.A à refuser toute discussion et toute proposition que les dirigeants responsables de la FFAB ne peuvent continuer d'accepter dans l'intérêt du groupe et des pratiquants.*

*L'U.F.A. devrait continuer avec comme seule mission celle d'accueillir la C.S.D.G.E.. Pour ce faire, les statuts de l'U.F.A. devront être modifiés et cette fois votés en assemblée générale... ainsi que le règlement des grades en tenant compte de l'indépendance des deux fédérations agréées.*

*Le Président FFAB  
Pierre GRIMALDI*